

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 février 2025

Nombre de délégués membres en exercice : 58
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Délibération n° 01/03.02.2025

Objet de la délibération : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, à 16h00, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 janvier 2025.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Michel GROS, Jean-Martin GUISIANO, Jean-Pierre VERAN, Lydie BERTIN-PATOUX, Jean-Michel CONSTANS, Jean-Luc LAUMAILLER, Pascal SIMONETTI, Philippe VALLOT, Christian GUINAMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, Olivier VESPERINI, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Didier MONTANARD, France TERMES.

Secrétaire de séance : Philippe VALLOT

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT** :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L2312-1, D2312-3 et R2313-8,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015, notamment son article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

CONSIDÉRANT que dans les Établissements Publics Administratifs (EPA) de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDÉRANT que dans les EPA de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

CONSIDÉRANT que ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est transmis au représentant de l'État dans le département,

Il est demandé au Comité syndical :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,
- **D'APPROUVER** les orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport fourni en annexe,
- **DE DIRE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, dans les conditions réglementaires, sera :
 - transmis à Monsieur le Préfet du Var,
 - mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
 - consultable directement au siège social du syndicat,
- **DE DIRE** que la débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 s'est tenu ce jour en séance,
- **DE DIRE** que le débat qui s'est tenu autour du ROB sera retranscrit dans le Procès Verbal de séance, tenu à la disposition du public au siège du SIVED NG,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eric AUDIBERT

